

APPEL AUX CANDIDATURES

Mandat 2018-2023 des Commissions subrégionales de l'AViQ

Vous avez envie d'être un partenaire actif du réseau en faveur de la personne en situation de handicap dans votre région ? Vous souhaitez participer à l'élaboration de propositions concrètes pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ?

Le Conseil général de l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité) procède au renouvellement des mandats des membres des **Commissions subrégionales de coordination de l'AViQ - Branche Handicap**.

✓ Les Commissions subrégionales en bref

Au nombre de 13, ces Commissions travaillent sur un territoire défini et couvrent l'ensemble du territoire de la Wallonie francophone.

Elles sont composées de 3 catégories de membres :

- Les représentants des usagers, à savoir les personnes en situation de handicap et les personnes désignées par les associations qui les soutiennent (proches¹ et professionnels) ;
- Les représentants des services généraux, à savoir l'ensemble des services publics chargés d'accompagner les demandes de tous les citoyens ;
- Les représentants des services spécialisés dans le soutien et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Ces Commissions œuvrent dans leur ressort pour :

- détecter les besoins des personnes en situation de handicap sur base des préoccupations subrégionales ;
- identifier au mieux les ressources existantes au bénéfice de la personne en situation de handicap ;
- activer et faciliter la concertation et la coordination des services sociaux et de santé s'adressant partiellement ou totalement aux personnes en situation de handicap ;
- réfléchir, analyser et relayer des propositions concrètes en vue de promouvoir une politique active.

Elles organisent leur action en fonction d'axes thématiques qui couvrent la ligne de vie des personnes, à savoir :

- la prévention et l'inclusion (0-18 ans) ;
- l'insertion (emploi, formation et activités, acquisition et maintien des compétences) ;
- le logement/l'hébergement ;
- l'autonomie (soutien pour le maintien à domicile des personnes).

✓ Votre profil

Il est attendu de vous que vous puissiez :

- Intégrer une des catégories de membres reprises ci-dessus (usager / services généraux / services spécialisés) ;
- Etre à même de vous investir dans la Commission subrégionale de votre région entre le 15 juin 2018 et le 14 juin 2023 ;
- Etre rigoureux dans la participation aux réunions ;

¹ Les proches d'une personne en situation de handicap peuvent donc poser leur candidature en tant que membres d'une association représentative des personnes en situation de handicap quelle qu'elle soit, pas à titre individuel.

- Faire preuve de créativité et contribuer à la réflexion pour apporter des propositions concrètes/pistes de solution à mettre en œuvre pour répondre aux priorités locales ;

Pour les personnes qui postulent dans le cadre de leur fonction professionnelle, il est également demandé de :

- Être capable de mobiliser un réseau (être « activateur » de réseaux) ;
- Être capable d'initier et de porter un groupe de travail thématique.

✓ **Les conditions de votre participation**

Frais de déplacement :

En tant que membre d'une Commission subrégionale, vous pouvez bénéficier du remboursement des frais de déplacement effectués dans le cadre de votre mandat si vous vous déplacez :

- en transport en commun, sur base des tarifs officiels en première classe ;
- avec votre voiture personnelle, sur base d'une indemnité kilométrique déterminée dans les conditions et aux taux applicables aux fonctionnaires de la Région wallonne.

Rythme de réunions :

Le rythme moyen de réunions auxquelles vous serez amené à participer est de :

- 2 à 4 réunions/an en séance plénière
- 4 à 6 réunions/an par groupe de travail (lorsque le groupe de travail est activé).

Les lieux, dates et plages horaires (en journée) des réunions sont décidés en réunion par les membres de chaque commission.

✓ **Les critères de sélection de votre candidature**

Les Commissions subrégionales sont composées de 12 à 24 membres. L'AViQ se réserve dès lors le droit de refuser certaines candidatures.

Principes et critères de sélection :

1. le respect de l'équilibre entre les 3 catégories de membres, afin d'assurer la participation pleine et effective des personnes en situation de handicap ;
2. la représentation la plus large et la plus cohérente possible des différents secteurs qui touchent la vie des personnes en situation de handicap, au sein de chaque catégorie de membres ;
3. vos motivations ;
4. pour les personnes en situation de handicap, l'adossement à une association représentative est un plus dans le processus de sélection. Elle est obligatoire pour les proches d'une personne en situation de handicap.

Pour plus d'informations sur la répartition des 13 Commissions subrégionales sur le territoire de la Région wallonne, leurs missions et actions actuelles, rendez-vous sur le site internet de l'AViQ (<http://www.aviq.be>).

Le présent appel à candidature se clôture le 30 mars 2018.

Pour poser votre candidature, plusieurs solutions existent :

- **Soit complétez simplement le formulaire directement en ligne ([ici](#))**
- **Soit téléchargez le formulaire ([ici](#)) sur le site internet de l'Agence et renvoyez-le complété**
 - **De préférence par mail à l'adresse :** comsub@aviq.be
 - **Par voie postale à l'adresse :**
Agence pour une Vie de Qualité - Direction Prospective et stratégie
Rue de la Rivelaine 21 à 6061 Montignies-sur-Sambre